



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 16 septembre 2005

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil Municipal :
le 2 septembre 2005

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 21 septembre 2005

**PÔLE SPORTS - Réalisation du Centre de développement du
sport, Halle des sports et Espace acrobatique - Marché de maîtrise
d'oeuvre sur esquisse - Approbation du dossier de consultation du
concours d'architecture**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance : Amaury BREUILLE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Rodolphe CHALLET donne pouvoir à M. Michel GENDREAU.
Mlle Karen NALEM donne pouvoir à Mlle Fabienne RAVENEAU.
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à M. Guillaume JUIN.
Mme Michelle LE FRIANT donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.
M. Jean-Louis EPPLIN donne pouvoir à M. Stéphane TRONEL.

Excusés :

Conseillers :

Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Christabelle CHOLLET

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 septembre 2005

DELIBERATION D20050395

**sport, Halle des sports et Espace acrobatique - Marché de
maîtrise d'oeuvre sur esquisse - Approbation du dossier de
consultation du concours d'architecture**

Monsieur Amaury BREUILLE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

En vue de la réalisation, dans le cadre du Pôle Sports, du Centre de développement du sport, de la Halle des sports, de l'Espace acrobatique, et à l'issue de l'étude de programmation réalisée par le cabinet PRO-DEVELOPPEMENT qui a permis de définir un programme détaillé des équipements, le Conseil Municipal a acté par délibération du 24 juin 2005 le lancement du concours d'architecture.

Il s'agit d'organiser un concours d'architecture et d'ingénierie, niveau esquisse plus, portant sur la construction d'un Centre de développement du sport, d'une Halle des sports, d'un Espace acrobatique et sur leur insertion dans la ZAC Pôle Sports.

Le 24 juin dernier, le Conseil Municipal a approuvé la composition du jury ainsi que le coût prévisionnel global de construction de ces équipements dont l'enveloppe consacrée aux travaux qui est fixée à 8 105 000 € HT.

Aujourd'hui, suite à l'appel à candidatures lancé en juillet 2005, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le dossier de concours. Celui-ci détermine notamment les caractéristiques techniques, urbaines et environnementales du projet ainsi que les modalités et critères d'évaluation des 4 projets qui seront retenus à l'issue du 1^{er} jury pour participer au concours.

Par ailleurs, l'article 25 du Code des Marchés Publics qui prévoit la composition du jury de concours précise que lorsqu'une qualification ou expérience particulière est exigée des candidats pour participer à un concours, au moins un tiers des membres du jury doit avoir la même qualification ou expérience. Or, en Conseil municipal du 24 juin 2005, la composition du jury ne prévoyait que 4 membres qualifiés. Ainsi, pour respecter cette proportion du tiers, le règlement de concours prévoit la désignation par le Maire d'une 5^{ème} personne qualifiée (architecte). Le nombre total des membres du jury de concours est donc porté à 14.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver le dossier de consultation du concours d'architecture comprenant le programme général, le programme technique détaillé et le règlement de consultation.
- Approuver la composition du jury dont le nombre total des membres est porté à 14.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	31
Contre :	0
Abstention :	10
Non participé :	0
Excusé :	4

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

Amaury BREUILLE

[Ordre du jour](#)